

INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE 2019

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1.Ecart de rémunération (en %)	1	0,7	39	40	40
2.Ecarts d'augmentations individuelles (en nombre équivalent de salariés)	1	0,0	35	35	35
3.Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4.Nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			94		100
INDEX (sur 100 points)			94		100

Le résultat de la Fédération ADMR de Maine et Loire est donc de 94/100 pour l'année 2019.